RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE SARAH CROSSE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS MUSICAUX, AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE LA VILLE, A DESTINATION D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DURANT LE DERNIER TRIMESTRE 2026

DÉCISION N° DM-CCAS-26-014

EN DATE DU 22 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Sarah CROSSE, domiciliée 58 avenue Danton 94120 Fontenay-sous-Bois, d'organiser, préparer et animer des ateliers musicaux, au sein du Conservatoire de la Ville, à destination d'enfants en situation de handicap, au rythme d'un atelier par semaine, du 1er septembre au 18 décembre 2026 (hors vacances scolaires et jours fériés), pour un montant de 140 € TTC (cent quarante euros) par atelier ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Sarah CROSSE, domiciliée 58 avenue Danton 94120 Fontenay-sous-Bois, pour l'organisation, la préparation et l'animation d'ateliers musicaux, au sein du Conservatoire de la Ville, à destination d'enfants en situation de handicap, au rythme d'un atelier par semaine, du 1er septembre au 18 décembre 2026 (hors vacances scolaires et jours fériés), pour un montant de 140 € TTC (cent quarante euros) par atelier.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260722-lmc1H14498H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/07/2026
Date de Publication : 22/07/2026